

ARRETÉ :

AR_02_2022

Arrêté temporaire portant règlementation de la circulation et du stationnement av. du Château et av. de la Couteille

Le Maire :

Le Maire de la commune de Saint Ferriol,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 413-1

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R. 131.2

VU la demande de la Société SOTRANASA en date du 24/01/2022

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de 2 poteaux télécom dans l'Avenue du Château ,et l'Avenue de la Couteille, nécessitent la règlementation de la circulation et du stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : à compter du 07 février 2022 à 8 heures et jusqu'au 11 février 2022 à 18 heures inclus, la voirie communale dans sa partie comprise entre le château de l'Avenue du Château et se prolongeant jusqu'à la fin de l'Avenue de la Couteille :

- la circulation des véhicules est alternée manuellement pendant la durée des travaux
- une signalisation sera mise en place par l'Entreprise SOTRANASA
- l'arrêt et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le 07 février 2022 à 8 heures jusqu'à la fin des travaux, soit le 11 février 2022 à 18 heures

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures

ARTICLE 4 : Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Quillan et le Directeur de l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur.

Fait à Saint Ferriol le 03 février 2022,
Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Le 03/02/2022

Pour extrait certifié conforme